

Le 20 février 2017



De : Pascal AUBRY, Président de la Ligue de Bretagne des Echecs
A : Les présidents des clubs Bretons
Objet : Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 12 février 2017 et ayant pour seul objet la modification du siège social de la Ligue n'a pas obtenu le quorum nécessaire de la moitié des clubs.

Une nouvelle Assemblée Générale doit donc être convoquée avec le même ordre du jour (transfert du siège social de la Ligue du 30 allée des mimosas 35410 DOMLOUP au 24 rue Bersandières 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ).

Celle-ci se tiendra le **mercredi 8 mars 2017 à 19h45** à la Maison Départementale des Sports de Rennes, 13B avenue de Cucillé à Rennes, elle pourra délibérer sans condition de quorum comme précisé dans l'article 11.1 de nos statuts.

Les présidents des clubs peuvent se faire faire représenter en utilisant le formulaire de pouvoir, par un licencié de leur club ou par un autre président de club Breton. Les pouvoirs peuvent être transmis numérisés par courrier électronique à laetitia.catherinot@echecs35.fr au plus tard le lundi 6 mars 2017 à 20h ou les originaux présentés avant le début de l'Assemblée Générale, de 19h30 à 19h45.

- [Télécharger le formulaire de pouvoir en ligne](#)

Cet avis, diffusé sur le site web de la Ligue de Bretagne, par courrier électronique aux Présidents des clubs bretons et aux licenciés Bretons à travers la lettre d'information Bretagne Echecs Info n°10 tient lieu de convocation.

Sincères salutations échiquéennes.

Pascal AUBRY
Président de la Ligue de Bretagne des Echecs

